



Nos valeurs

Notre Voix

Notre personnel et
notre lieu de travail

Nos meilleurs intérêts

Notre entreprise
sur la bonne voie

Nos engagements



Code de conduite





Lettre de notre PDG

Travailler avec intégrité est un principe directeur chez Dover. Ce principe est au cœur de nos valeurs partagées (normes strictes d'éthique, ouverture et confiance) et de notre Code. Cela reflète notre engagement à faire les choses correctement, un engagement que chacun d'entre nous doit prendre chaque jour.

L'intégrité représente à la fois la bonne chose à faire... et une bonne pratique commerciale. Notre engagement envers l'intégrité nous a permis de gagner la confiance de nos clients, actionnaires et employés, et des communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous sommes une meilleure entreprise parce que nous sommes une entreprise éthique.

Notre Code incarne nos normes éthiques rigoureuses et fournit un cadre pour notre conduite, nos interactions avec les autres et notre prise de décision. Même si le Code n'apporte pas les réponses à chaque situation que vous pourriez rencontrer, il devrait vous servir de guide. Inspirez-vous des valeurs et des principes que vous y trouverez.

Je tiens également à vous encourager à prendre la parole si vous avez des questions ou des préoccupations. Vous pouvez en parler à votre supérieur ou avoir recours à une autre ressource Dover, comme celles qui sont mentionnées dans notre Code. Dans la mesure du possible, nous traiterons de façon confidentielle les informations faisant état de comportements répréhensibles présumés et interdisons toutes représailles faites à l'encontre de ceux qui signalent de bonne foi une inconduite présumée.

Je vous encourage, tout comme moi, à lire le Code et à le respecter. Nous avons tous la responsabilité de maintenir notre culture éthique et notre précieuse réputation. C'est ce qui a fait de Dover l'entreprise qu'elle est aujourd'hui et qui nous aidera à faire d'elle l'entreprise que nous voulons qu'elle soit à l'avenir.

Très sincèrement,

Rich Tobin





Sommaire

Nos valeurs

Objectif	4
Applicabilité	5
Niveau responsable et supérieur.....	6

Notre Voix

Comment demander conseil et signaler ses préoccupations	7
Ligne d'assistance générale.....	8
Politique de non-représailles.....	8
Enquêtes	8
Conséquences des violations du Code.....	8
Dispenses.....	8

Notre personnel et notre lieu de travail

Diversité et inclusion	9
Discrimination.....	10
Harcèlement	10
Droits humains	11
Sécurité	11
Confidentialité des données et protection des données personnelles	13

Nos meilleurs intérêts

Équipements technologiques.....	15
Propriété intellectuelle.....	15
Informations confidentielles	16
Communications par voie électronique.....	17
Gestion des dossiers.....	17
Réseaux sociaux	17
Réponse aux demandes de la presse.....	17

Notre entreprise sur la bonne voie

Conflits d'intérêts	18
Opportunités dans l'entreprise.....	20
Contributions politiques et dons de bienfaisance...21	
Coopération aux audits et enquêtes	21
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption.....	22
Cadeaux, divertissements et marques de courtoisie.....	22
Interaction avec les gouvernements	23
Sélection et recours à des tiers.....	23

Notre Code s'applique à tous les employés et dirigeants de Dover. Dans notre Code, « Dover » fait référence à Dover Corporation et à toutes ses filiales. Selon le contexte, les termes « nous » ou « notre » peuvent faire référence à Dover, une filiale en particulier ou ses employés.

Nos engagements

Exactitude des dossiers commerciaux	25
Lutte contre le blanchiment d'argent	25
Délit d'initié.....	26
Traitement équitable.....	27
Collecte d'informations sur la concurrence.....	27
Environnement	27
Lois sur le droit de la concurrence et antitrust.....	28
Conformité commerciale	29

Ce Code n'altère aucunement nos modalités d'embauche ni ne crée de droits contractuels pour vous ou d'autres personnes. L'adoption de ce Code et la description de ses dispositions ne constituent pas une déclaration de conformité totale avec ce Code.



Nos valeurs

Nos valeurs

Objectif	4
Applicabilité	5
Niveau responsable et supérieur	6

Objectif

Nous exerçons nos activités avec honnêteté, intégrité et respect envers nos employés. Notre Code de conduite (notre « Code ») sert de guide pour nous aider à prendre de bonnes décisions professionnelles, à traiter correctement ceux avec qui nous faisons des affaires et à gagner des marchés de manière appropriée.

La compréhension et le respect du Code sont des éléments cruciaux pour le maintien de la culture et de la réputation de Dover. Le Code met à votre disposition de nombreuses ressources qui vous permettent de prendre les meilleures décisions lors de vos activités professionnelles.

Cependant, notre Code n'aura pas toutes les réponses à chaque situation que vous pourriez rencontrer. Le Code constitue un cadre pour la prise de décisions éthiques et doit être utilisé pour vous aider dans votre prise de décision. Il est important de chercher des réponses à vos questions dans le « Guide de prise de décision éthique » de la page suivante et, le cas échéant, de demander conseil. Consultez la section « **Poser des questions et signaler des préoccupations** » ci-dessous pour plus d'informations.



Applicabilité

Chacun d'entre nous joue un rôle essentiel dans la promotion de notre culture et de nos pratiques professionnelles éthiques. Cela s'applique aux employés à plein temps ou à temps partiel de Dover, à ses services, à ses établissements, à ses entreprises exploitantes et à ses filiales à travers le monde, tout comme au Conseil de direction de Dover. Lorsque nous faisons référence à Dover dans ce Code, nous évoquons chacun d'entre nous ; nous sommes tous des gardiens de ce Code, quel que soit le poste que nous occupons, le site ou l'entreprise d'exploitation pour lesquels nous travaillons. Nous devons donc tous obéir aux mêmes règles. De cette façon, nous contribuons à la création d'une entreprise meilleure et plus forte.

De plus, Dover recherche des partenaires tiers (distributeurs, fournisseurs, consultants, agents et fournisseurs de services) qui s'efforcent d'agir en accord avec notre Code. Nous refusons de faire affaire avec des tiers qui ne respectent pas nos normes élevées ou qui s'éloignent des valeurs que nous nous efforçons de créer.



Arrêtez-vous et réfléchissez si vous entendez :

« *Nous devons faire ce qu'il faut.* *Personne ne saura rien.* *C'est comme ça qu'ils font des affaires ici.* »

« *Notre concurrent agit ainsi.* » »

Guide de prise de décision éthique

Cela est-il correct ?

.....

Est-ce légal ?

.....

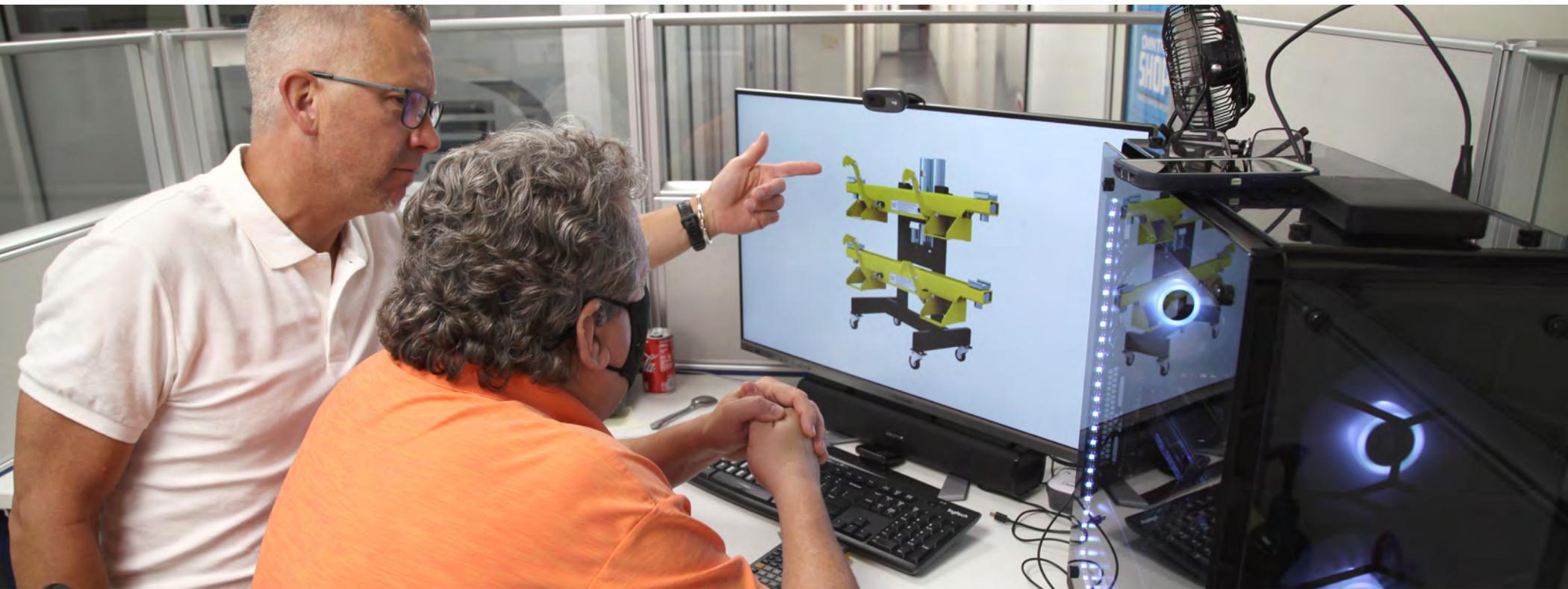
Cette situation est-elle compatible avec notre Code, nos valeurs et nos politiques ?

.....

Si mes décisions / actions sont rendues publiques, est-ce que je me sentirais toujours en accord avec elles ?

.....

NON Est-ce que je pense que cette situation peut avoir un impact négatif sur Dover, nos clients, nos partenaires commerciaux, nos collègues et / ou la communauté ? **OUI**



Niveau responsable et supérieur

En tant qu'employé ayant le grade de responsable et plus, nous attendons plus de vous. Vos actions, vos paroles et vos signaux non verbaux ont des répercussions directes sur les employés. C'est vous en premier lieu qui, par votre forte influence, donnerez ou non aux employés le sentiment que faire la bonne chose fait partie de notre culture.

Ce qu'on attend d'un responsable

- Donner l'exemple
- Veiller à ce que vos employés aient lu et compris notre Code en suivant la formation/certification annuelle
- Terminer toutes les formations assignées sans délai et veiller à ce que vos employés agissent de même
- Proposer une formation sur l'éthique et la conformité au besoin
- Proposer des conseils et un soutien à vos employés
- Ne pas exercer de représailles à l'encontre de qui que ce soit pour avoir soulevé ses préoccupations auprès de la direction
- Veiller à ce que toutes les préoccupations soulevées par les employés soient prises au sérieux et traitées en temps opportun



Notre Voix

Notre Voix

Comment demander conseil et signaler ses préoccupations	7
Ligne d'assistance générale.....	8
Politique de non-représailles.....	8
Enquêtes	8
Conséquences des violations du Code.....	8
Dispenses.....	8

Comment demander conseil et signaler ses préoccupations

En cas de doute sur la conduite à tenir, demandez toujours conseil auprès de votre responsable ou du service des ressources humaines. En outre, vous avez la responsabilité d'alerter votre responsable ou toute ressource mentionnée dans le Code si vous avez connaissance ou suspectez un problème éthique. Le fait de signaler nos préoccupations concoure à notre culture éthique et aide Dover à faire face aux situations qui, si elles sont ignorées, pourraient avoir un impact négatif sur les employés, sur les autres parties prenantes et sur Dover et sa réputation.

Si vous n'êtes pas à l'aise pour discuter de la question avec votre responsable ou le service des ressources humaines, ou si la réponse ne vous convient pas, rapprochez-vous des ressources mentionnées dans la section « **Poser des questions et signaler des préoccupations** » ci-dessous.



Ligne d'assistance générale

La ligne d'assistance générale de Dover est disponible 24h/24, 7j/7 et est gérée par un tiers. Vous pouvez signaler un problème via la ligne d'assistance par téléphone ou en faisant une déclaration par Internet sur le site www.thedoverhotline.com. Dans le cas d'appels à la ligne d'assistance, le centre d'appels répond et retranscrit les informations signalées. L'option d'identification de l'appelant n'est jamais utilisée, et l'origine de l'appel ou de la déclaration envoyée ne seront jamais identifiés. Vous pouvez faire un signalement de façon anonyme, lorsque la loi l'autorise. Rappelez-vous que plus vous communiquez d'informations, plus il sera facile pour Dover d'enquêter et de répondre de façon appropriée à votre signalement.

Politique de non-représailles

Les représailles sous quelque forme que ce soit contre les personnes qui signalent de bonne foi ou qui coopèrent à une enquête de conformité sont interdites. Faire un signalement « en toute bonne foi » signifie que vous avez fourni toutes les informations en votre possession et que vous êtes convaincu(e) qu'il existe une possible violation de la loi, de l'éthique ou d'une politique, même s'il s'avère par la suite que le signalement était infondé. Si vous soupçonnez être victime de représailles, vous devez contacter le service des ressources humaines ou une autre ressource appropriée.

Enquêtes

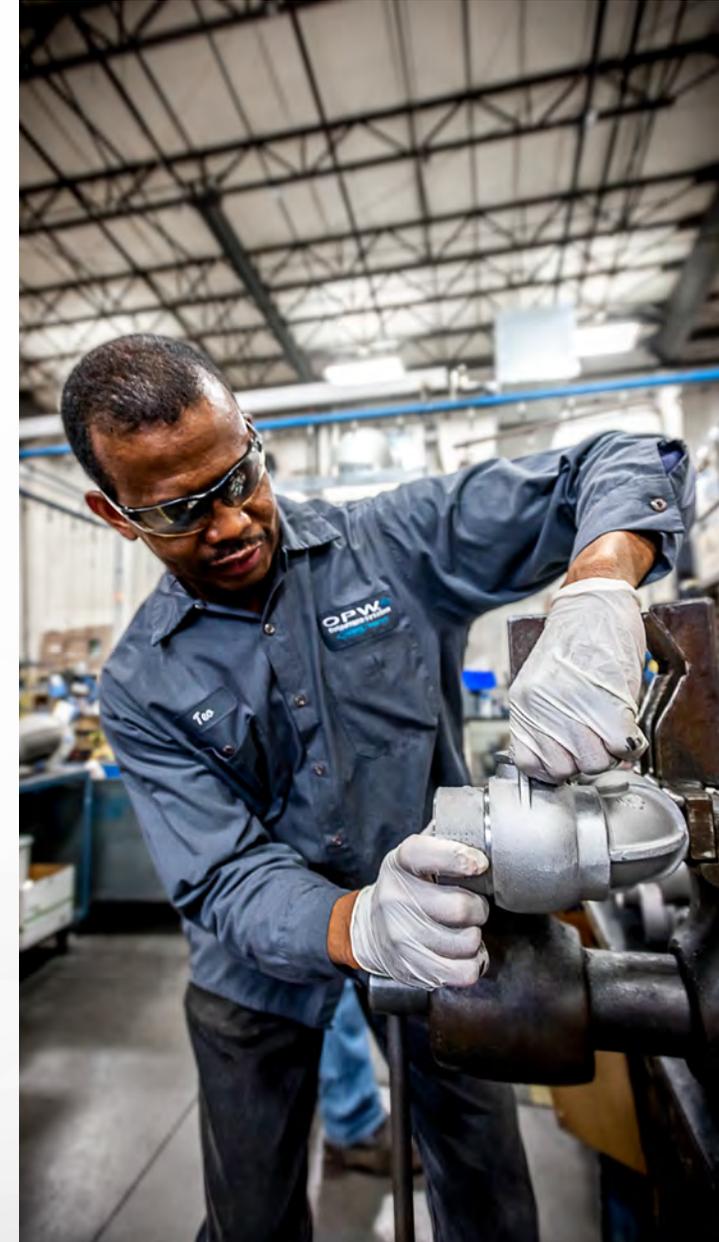
Nous prenons au sérieux les violations de notre Code et nous enquêtons sur les signalements de problèmes éthiques avérés ou suspectés, selon le cas. Sauf disposition contraire de la loi en vigueur, nous nous engageons à conserver la confidentialité des informations vous concernant, dans la mesure où cela ne va pas à l'encontre de la responsabilité qui nous incombe d'enquêter sur les signalements de mauvaise conduite.

Conséquences des violations du Code

Le fait de ne pas signaler de manière appropriée une violation avérée ou suspectée (ou sous-entendre qu'un autre employé n'en a pas signalé une) constitue en soi une violation de notre Code. Notre Code faisant partie intégrante de notre programme de conformité et jouant un rôle essentiel dans la protection de notre culture éthique et de notre réputation, l'enfreindre peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, si la loi en vigueur le permet. Le cas échéant, Dover peut également faire part de ces problèmes éthiques aux autorités compétentes pour lancer des poursuites judiciaires. Cela peut aboutir à la condamnation des individus impliqués à des peines civiles et / ou pénales.

Dispenses

Si vous souhaitez obtenir une dispense à une disposition de notre Code, vous devez vous tourner vers votre contact local de la conformité, le service des ressources humaines ou le service juridique de Dover. Les dispenses à notre Code applicables aux cadres de direction ou aux directeurs doivent être approuvées par notre Conseil de direction (ou Comité du conseil d'administration désigné) et seront divulguées selon la loi ou les normes d'inscription de la Bourse de New York.





Notre personnel et notre lieu de travail

Notre personnel et notre lieu de travail

Diversité et inclusion	9
Discrimination.....	10
Harcèlement	10
Droits humains	11
Sécurité	11
Confidentialité des données et protection des données personnelles	13

Diversité et inclusion

L'un de nos atouts sur le marché réside dans la diversité de notre main-d'œuvre. En maintenant une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, nous enrichissons notre culture et les communautés qui nous entourent, nous aidons Dover à atteindre son objectif qui est de devenir le leader du marché, et créons de la valeur pour nos parties prenantes. Nous devons considérer notre diversité comme un atout exceptionnel, envisager notre rapport aux autres de manière équitable et avec respect, ainsi que reconnaître la valeur de nos compétences, de nos idées et de nos expériences respectives.



Discrimination

Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail professionnel, inclusif et exempt de toute discrimination. Cela s'applique au recrutement, à l'embauche, à la rémunération, aux avantages sociaux, à la formation, au licenciement, aux promotions ou à toute autre condition d'emploi. Notre politique consiste à se conformer à la législation sur le travail et l'emploi. Bien que les employés et les candidats à un emploi doivent être qualifiés et capables d'exécuter les tâches essentielles du travail, avec ou sans aménagements raisonnables, chaque personne doit bénéficier de l'égalité des chances, dans les limites prévues par la loi.

Harcèlement

Le harcèlement ou tout comportement créant un environnement d'intimidation, d'offense ou d'abaissement lié aux caractéristiques protégées d'une personne est interdit. Le harcèlement peut être sexuel ou moral et peut se manifester par exemple par : des sobriquets, du dénigrement, des stéréotypes, des plaisanteries insultantes, des avances sexuelles, des contacts physiques inopportuns, des commentaires offensants ou à caractère sexuel, des attouchements, des demandes de faveurs sexuelles, ou par l'affichage ou la diffusion de contenus explicites offensants ou dégradants, ou autre contenu.

Vous devez signaler immédiatement tout acte de maltraitance envers des travailleurs dans l'un de nos établissements, un comportement discriminatoire ou de harcèlement, un comportement de représailles ou toute autre pratique professionnelle contraire à l'éthique.

Ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de lieu de travail sûr et équitable

Dans la liste ci-dessous, sélectionnez les pratiques de travail équitables et sûres **que vous devez suivre**.

- Rechercher activement des personnes qualifiées, dévouées et intègres issues d'une grande variété de milieux culturels et éducatifs
- Favoriser et maintenir une main-d'œuvre diversifiée
- Promouvoir un lieu de travail qui donne à chacun l'occasion de développer tout son potentiel pour améliorer Dover
- Tolérer le travail des enfants ou le travail forcé et faire affaire avec des fournisseurs ou des tiers ayant recours à ces pratiques
- Prendre des décisions relatives à l'emploi fondées sur le mérite
- Fournir des arrangements raisonnables à tout individu qualifié lors du processus d'embauche
- Discriminer qui que ce soit en fonction de la race, de la couleur, de la religion, du handicap, de la nationalité d'origine, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'expression et l'identité de genre, du statut matrimonial, de l'âge ou de toute autre caractéristique protégée par la loi
- Respecter les lois en vigueur concernant les salaires et les heures de travail des sites où nous exerçons nos activités



Droits humains

Pour permettre à Dover de mener ses activités d'une manière qui respecte et défend les droits humains fondamentaux, nous devons nous conformer aux lois et réglementations applicables en matière de droits humains. Nous interdisons les violations des droits humains, y compris celles liées à l'esclavage moderne, telles que le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail des enfants et la traite des êtres humains, la santé et la sécurité, la discrimination, le harcèlement, la liberté d'association et l'égalité des chances en matière d'emploi. Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) exige la même chose tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Sécurité

Chez Dover, nos employés sont notre atout le plus précieux. Nous avons tous une responsabilité envers Dover et les uns envers les autres de promouvoir un environnement sain et un lieu de travail sûr et sécurisé pour tous les employés. Vous devez respecter les politiques et procédures de sécurité locales, qui peuvent varier en fonction des exigences du travail et des réglementations locales, ainsi que les normes de sécurité de ce Code. Nous avons la responsabilité de connaître et de respecter les politiques, les procédures et les lois en vigueur en matière de sécurité qui s'appliquent à notre poste.

Nous devons nous assurer que les zones de travail sont sûres et exemptes de tout danger ou violence. Nous ne devons pas faire usage, ni détenir, ni être sous influence de l'alcool, de drogues illégales ou toute substance pouvant interférer avec l'exécution sécurisée de nos tâches. Dans la mesure où vous prenez des médicaments sur ordonnance ou si vous avez une maladie qui vous empêche d'assumer en toute sécurité les fonctions essentielles de votre travail, veuillez contacter le service des ressources humaines pour en savoir plus sur le processus mis en place par la loi américaine en faveur des personnes handicapées (le 'Americans with Disabilities Act'). À certaines occasions approuvées dans le cadre de travail pour certaines fonctions, de l'alcool peut être servi, mais, si vous choisissez d'en consommer, vous devez le

faire avec modération et cela ne doit pas affecter votre capacité à vous comporter de façon professionnelle ou à conduire un véhicule (ou vous devez vous assurer d'avoir un autre mode de transport sûr).

En plus de la sécurité de nos employés, nous nous engageons à garantir la sécurité et la qualité des produits et des services fournis par nos entreprises exploitantes. Nous devons nous efforcer de gagner et de conserver la confiance que placent nos clients dans la sécurité et la qualité de nos produits et de nos services. À cette fin, il est de notre responsabilité à tous de connaître, de comprendre et de respecter les lois en vigueur et les politiques de l'entreprise exploitante régissant la sécurité et la qualité des produits. Si nous ne respectons pas notre engagement en matière de sécurité et de qualité des produits, nous prenons le risque de perdre nos clients en les mettant en danger, ce qui porte également atteinte à notre réputation. Si vous avez connaissance d'infractions aux règles de sécurité, de dangers potentiels ou de produits potentiellement dangereux, vous devez les signaler immédiatement auprès d'une ressource appropriée.



Q : Un collègue travaille sur l'un de nos sites de production. Il travaille à proximité d'une machine dont certaines parties sont mobiles, mais il n'est ni inspecteur ni mécanicien. Il remarque qu'une section de la machine a l'air de ne pas fonctionner correctement et que le produit qui en ressort n'a pas l'aspect qu'il devrait avoir. Il n'est pas sûr de pouvoir effectuer la réparation mais sait que le dernier entretien de la machine remonte à la semaine dernière. Que doit-il faire ?



Q : Ma collègue montrait des photos inappropriées sur son téléphone portable personnel à ses collègues. Je ne l'ai jamais vu agir ainsi auparavant. Comme il s'agit de son téléphone portable personnel, a-t-elle le droit d'agir ainsi ?



Q : J'étais à une réunion de service l'autre jour lorsque mon responsable m'a crié dessus devant tout le groupe. À qui devrais-je signaler ce harcèlement ?



Q : Une de mes employées directes de la chaîne de fabrication m'a dit qu'elle était mal à l'aise en raison d'un collègue qui la frôle fréquemment sur la chaîne. Cette chaîne en particulier se situe dans un espace réduit, donc je ne suis pas surpris que des personnes puissent se cogner. S'agit-il de harcèlement sexuel et devrais-je en parler à quelqu'un ?



Ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de confidentialité des données

Dans la liste ci-dessous, sélectionnez les pratiques de confidentialité des données **que vous devez suivre**.

- Toujours veiller à la sécurité et à la confidentialité des données personnelles
- Garantir l'exactitude des données personnelles
- Transférer des données en dehors du pays dans lequel elles ont été collectées, même au sein de Dover, sans avis du service juridique de Dover
- Ne collecter que des données pertinentes par rapport à l'objectif pour lequel elles ont été collectées
- Lire et comprendre la [Politique générale de confidentialité des données](#)
- Conserver les données personnelles plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour atteindre les objectifs commerciaux ou satisfaire aux exigences légales
- Consulter le service juridique de Dover si vous n'êtes pas sûr d'être autorisé à utiliser des données personnelles
- Partager des données personnelles avec des personnes n'ayant pas de responsabilité professionnelle légitime et pertinente liée à ces données

Confidentialité des données et protection des données personnelles

Nous protégeons les données personnelles grâce à des mesures organisationnelles et techniques, notamment des outils de sécurité informatique, des restrictions d'accès aux données et des mesures de sécurité physiques visant à empêcher l'accès non autorisé ou illégal, la divulgation, la perte, la destruction ou le dommage. Nous accédons à des données personnelles et les utilisons uniquement à des fins commerciales légitimes et nous maintenons des contrôles d'accès et des limitations d'utilisation appropriés. Seules les personnes qui ont besoin des données pour atteindre un objectif commercial seront autorisées à avoir accès aux données à caractère personnel et cela aussi longtemps que nécessaire pour accomplir l'objectif.

Vous avez l'obligation de respecter toutes les lois applicables en matière de confidentialité, de sécurité de l'information et de protection des données qui régissent le traitement et l'utilisation des données à caractère personnel, c'est-à-dire toute information qui, seule ou en relation avec d'autres données, pourrait être utilisée pour identifier la personne à qui l'information se rapporte (par

exemple, le nom, l'adresse, la date de naissance ou les coordonnées d'une personne). Certaines informations sont des données personnelles particulièrement sensibles, telles que les informations relatives à la santé, les numéros d'identification nationaux et les données relatives à la rémunération, et sont soumises à des protections supplémentaires. La collecte, le stockage, le traitement, la communication ou l'échange d'informations à caractère personnel doivent être exécutés de telle sorte à protéger ce type de donnée contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, la perte, la destruction ou le dommage non autorisés ou par inadvertance. Toute autre divulgation doit être conforme aux lois locales. Nombre de ces lois nous obligent à ne pas conserver de données personnelles dès lors que nous n'avons plus de raison valable de les conserver. De nombreux pays ont des lois et des réglementations qui limitent la diffusion et l'utilisation de données personnelles en dehors de leurs frontières. Nous respectons les exigences légales locales applicables aux données personnelles.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique générale de confidentialité des données](#) et notre [Politique de sécurité des données - utilisation acceptable des équipements, systèmes et données électroniques de Dover](#), disponibles sur www.integritycounts.com.





Nos meilleurs intérêts

Nos meilleurs intérêts

Équipements technologiques.....	15
Propriété intellectuelle.....	15
Informations confidentielles.....	16
Communications par voie électronique.....	17
Gestion des dossiers.....	17
Réseaux sociaux.....	17
Réponse aux demandes de la presse.....	17

Nous devons garantir la bonne et efficace utilisation des biens de l'entreprise et les protéger du vol, des dommages, des pertes ou des utilisations abusives. Les « biens de Dover » comprennent nos actifs corporels ou incorporels tels que nos installations, nos équipements, nos véhicules, nos logiciels, nos ordinateurs, nos fonds et nos fournitures, ainsi que notre réseau et notre système informatique, notre alimentation électrique et énergétique, nos idées, nos innovations et nos données et nos informations confidentielles. Si vous pensez que des personnes risquent de compromettre les performances ou la sécurité des biens de Dover, notamment en cas de vol, de négligence, de gaspillage ou de violation des règles en matière de sécurité de l'information de Dover, vous devez immédiatement en informer votre responsable ou l'un des contacts mentionnés dans le Code.



Équipements technologiques

Nous devons faire usage des équipements technologiques et des actifs de Dover à des fins commerciales et dans le but de servir les intérêts de Dover. Les équipements technologiques et les actifs comprennent notamment : les ordinateurs, les smartphones, les logiciels, les systèmes d'exploitation, les comptes réseau pour e-mails et les dispositifs de stockage. Dover est propriétaire ou autorisée sous licence à utiliser les technologies dont nous nous servons dans nos activités, y compris le matériel, les logiciels et les systèmes informatiques. Ces technologies et les informations qu'elles stockent sont cruciales pour notre réussite. Toute personne utilisant un ordinateur ou un autre équipement technologique de Dover est responsable de la protection de ces ressources technologiques de valeur.

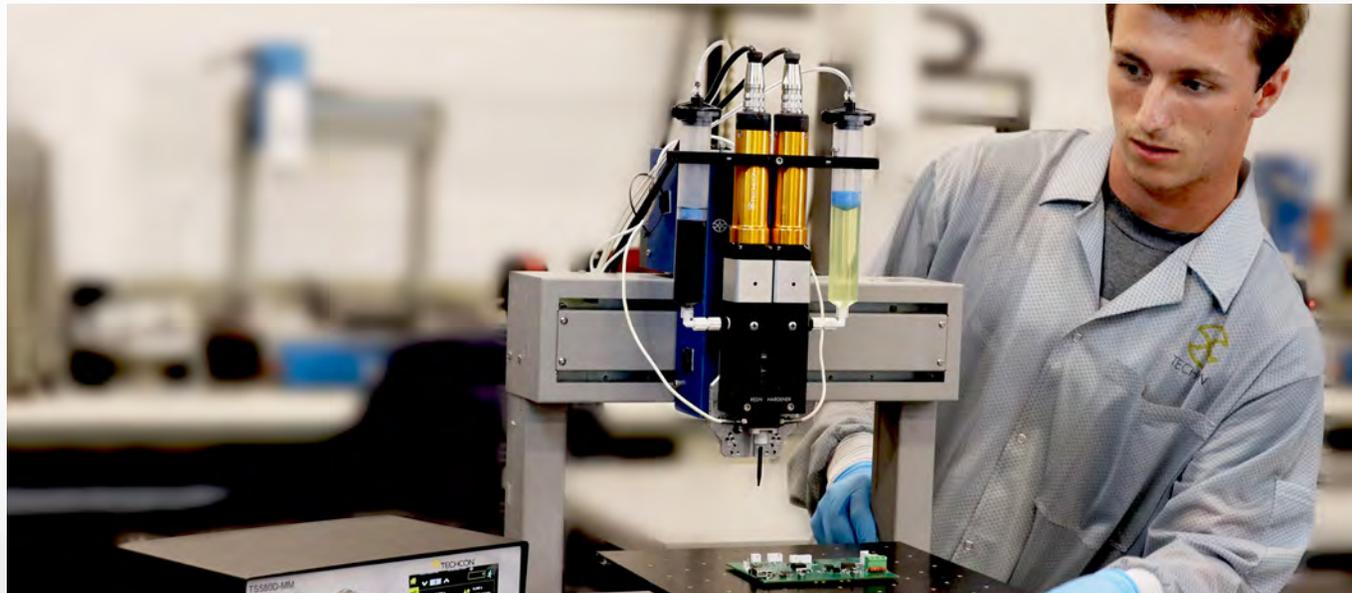
Nous avons la responsabilité de prendre les précautions de sécurité adéquates lors de l'utilisation du réseau et du système informatique de Dover. Assurez-vous de bien sécuriser vos PC, vos ordinateurs portables, vos tablettes et vos postes de travail lorsque vous ne les utilisez pas. Si vous envoyez des informations considérées comme confidentielles ou sensibles, protégez-les avec un mot de passe, cryptez les informations et appliquez nos contrôles internes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique générale de confidentialité des données](#) et notre [Politique de sécurité des données - utilisation acceptable des équipements, systèmes et données électroniques de Dover](#), disponibles sur www.integritycounts.com. Si vous pensez que l'un de nos systèmes ou que l'une de nos informations sensibles ont été compromis, signalez immédiatement vos préoccupations à cti@dovercorp.com.

Propriété intellectuelle

Brevets, droits d'auteur et marques commerciales sont des termes juridiques qui définissent la propriété d'une invention, d'un produit, d'un travail écrit ou d'un nom par un individu ou une entreprise, et dont l'utilisation par d'autres est strictement interdite sans autorisation expresse. La législation concernant la propriété des brevets, les droits d'auteur et les marques commerciales diffère selon le pays.

Il peut arriver que nous développiions des idées, des processus et des technologies au nom de Dover ou dans le cadre de notre travail pour Dover, qui seront protégés par des lois concernant les brevets, les droits d'auteur, les marques commerciales ou les secrets commerciaux. Cette « propriété intellectuelle » appartient normalement à Dover ou aux clients de Dover, selon la situation. Comme le prescrit la loi et les modalités de notre embauche, chacun de nous consent à attribuer les droits de propriété intellectuelle à Dover ou à nos clients, le cas échéant.

Les brevets, les droits d'auteur et les marques commerciales appartenant à d'autres ne doivent pas être utilisés sans l'autorisation expresse de leur propriétaire. Ceci s'applique à tous les biens numériques (photos, vidéos, multimédias) et à toutes les références liées aux projets des clients. Ne copiez ni n'utilisez jamais de données exclusives, de dessins de produits, de manuels d'utilisateur, de noms ou de logiciels créés par quelqu'un d'autre, sans obtenir l'autorisation requise de la part de l'auteur ou du propriétaire. Ne plagiez, ni n'utilisez jamais de façon inappropriée des articles ou des contenus publiés par d'autres. De plus, ne téléchargez, n'ouvrez ni n'utilisez jamais de logiciel informatique pour lesquels il n'existe aucun accord de licence, car cela pourrait enfreindre les lois sur les droits d'auteur, ou qui n'ont pas de fins professionnelles. Vous devez contacter le service informatique avant le téléchargement, l'ouverture ou l'utilisation de tout logiciel. Si vous avez des questions ou des préoccupations sur les droits de propriété intellectuelle, veuillez demander conseil au service juridique de Dover.





Exemples d'informations confidentielles

- Informations techniques
- Conceptions de produits et de production
- Données de processus
- Données personnelles
- Informations sur les produits en cours de développement
- Inventions
- Données et modèles financiers
- Informations sur les prix et les coûts
- Plans de développement, d'acquisition ou de cession
- Plans marketing
- Listes de clients et de fournisseurs (actuels et historiques)
- Stratégie commerciale

Informations confidentielles

Nos informations exclusives et confidentielles constituent l'un des actifs les plus importants de l'entreprise. Les « informations exclusives et confidentielles » comprennent généralement des informations non publiques de Dover (et de toutes nos entreprises exploitantes) qui, en cas de révélation, risquent d'offrir un avantage à nos concurrents et / ou nuire à Dover ou à ses clients. Cela inclut toutes les informations, quel que soit leur format, que nous avons un intérêt commercial légitime à protéger.

Vous devez être vigilant(e)s, aussi bien au travail qu'en dehors, afin de protéger au mieux nos informations confidentielles et exclusives. Vous ne pouvez fournir ces informations qu'à des collègues ou à des tiers extérieurs qui ont un besoin légitime de les connaître ou lorsque cette divulgation est légalement obligatoire, sous la direction du service juridique de Dover. Dans tous les cas, cependant, veillez à respecter les mesures de protection mises en place pour protéger ces informations contre une utilisation abusive non intentionnelle ou délibérée. Reportez-vous à la [politique de sécurité des données : utilisation acceptable des équipements, des systèmes et des données électroniques de Dover](#), disponible sur www.integritycounts.com, pour plus d'informations sur nos mesures de protection. Ne discutez jamais d'informations confidentielles et exclusives dans un lieu public ou autre où des tiers pourraient vous entendre.

Nous devons également protéger les informations personnelles des uns et des autres. Il est extrêmement important que nous respections les lois en vigueur en matière de protection de la vie privée, de sécurité et de protection des données, qui régissent le traitement des informations personnelles et confidentielles. Voir la section « Confidentialité des données et protection des données personnelles » pour plus d'informations.

Dover peut avoir des partenariats d'entreprise commune avec des entreprises pouvant être des concurrents, des fournisseurs ou des clients en d'autres circonstances. Bien que la communication dans les partenariats soit essentielle, nous devons prendre des mesures raisonnables pour protéger nos informations exclusives

et confidentielles contre une divulgation accidentelle et inappropriée ou contre une utilisation en dehors du contexte du partenariat. Nous devons respecter tous les accords d'entreprise commune de Dover spécifiant et limitant l'accès aux informations et aux systèmes de Dover à certains individus.

Les obligations de confidentialité prévues dans cette section s'étendent au-delà de la portée et les modalités d'embauche ou d'autres services au sein de Dover et s'appliquent même après la fin des contrats de travail ou de services.



Q : Je prends le train tous les jours pour me rendre au travail. J'entame parfois ma journée de travail dans le train en rappelant les personnes dont j'ai raté l'appel la veille. Est-ce un problème ?



Communications par voie électronique

Dover met à disposition des ressources comme des ordinateurs, des téléphones et autres actifs corporels pour nous permettre de mener à bien nos activités. Nous avons droit à un usage personnel limité de ces actifs, mais cet usage personnel ne doit pas nuire à nos performances ou enfreindre les politiques de Dover ou les lois en vigueur. Nous ne devons pas utiliser ces ressources pour divulguer ou faire mauvais usage de nos informations exclusives et confidentielles, mener des activités illégales, télécharger ou accéder à des contenus explicitement sexuels ou obscènes, ou communiquer des messages discriminatoires, harcelants ou menaçants. Sauf si la loi l'exige, vous ne pouvez vous attendre à un respect de la vie privée lorsque vous utilisez ce genre de ressources mises à disposition par Dover. Dover se réserve le droit, dans la mesure où la loi l'y autorise, de contrôler et examiner les messages, l'historique de navigation Internet, et d'autres informations envoyées ou visualisées via les ressources mises à disposition par Dover.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique générale de confidentialité des données](#) et notre [Politique de sécurité des données : utilisation acceptable des équipements, systèmes et données électroniques de Dover](#), disponibles sur www.integritycounts.com.

Gestion des dossiers

Nous gérons tous les jours de grandes quantités de documents et de dossiers, en version papier ou électronique. Il est important que vous ayez connaissance de la politique concernant la durée de conservation de ces documents et dossiers, et sachiez quand et comment les éliminer. Tous les dossiers relatifs à votre travail sont la propriété de Dover, notamment ceux dont vous êtes l'auteur ou ceux auxquels vous avez contribué. Les dossiers peuvent comprendre

des formes de communication telles que des courriers électroniques, des SMS, des publications sur LinkedIn et Facebook, ainsi que des publications sur d'autres plateformes de médias sociaux. Si vous êtes averti(e) que des documents en votre possession sont pertinents pour un litige en cours, une enquête ou un audit, ne modifiez, ni ne supprimez, ni ne détruisez les documents et respectez les recommandations stipulées dans la notification. Pour en savoir plus, consultez notre [Politique relative à la gestion des dossiers](#), disponible sur www.integritycounts.com.

Réseaux sociaux

Les mêmes principes et recommandations de base inclus dans ce Code s'appliquent à vos activités sur les réseaux sociaux. Pour en savoir plus, consultez notre [Politique relative aux réseaux sociaux](#), disponible sur www.integritycounts.com.

Réponses aux demandes de la presse

En tant qu'entreprise internationale, il est important de parler d'une seule voix et de transmettre un message cohérent. Seuls les porte-paroles désignés par Dover peuvent effectuer des déclarations publiques. Si vous avez besoin d'aide, suite à une demande de la presse, ou si vous êtes contactés par un journaliste, veuillez contacter le porte-parole de votre entreprise exploitante ou le service de la communication de Dover. Si vous recevez une demande d'informations de la part d'analystes, d'investisseurs ou d'investisseurs potentiels, transférez-la au service des relations avec les investisseurs. Vous ne devez jamais entreprendre de parler au nom de Dover si vous n'êtes pas autorisé à le faire.



Q : Un journaliste financier m'appelle, et me dit qu'il croit savoir que Dover pourrait faire l'acquisition de Widget Corporation. Puis-je déclarer officiellement que l'information est fautive ?



Notre entreprise sur la bonne voie

Notre entreprise sur la bonne voie

- Conflits d'intérêts18
- Opportunités dans l'entreprise.....20
- Contributions politiques et dons de bienfaisance...21
- Coopération aux audits et enquêtes21
- Lutte contre les pots-de-vin et la corruption.....22
- Cadeaux, divertissements et marques
de courtoisie.....22
- Interaction avec les gouvernements23
- Sélection et recours à des tiers23

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts existe lorsque nos intérêts personnels interfèrent, ou peuvent être perçus comme interférant, avec les intérêts de Dover dans son ensemble. Les conflits d'intérêts peuvent nous empêcher d'exécuter correctement nos tâches de manière objective et efficace. En règle générale, vous devez éviter, autant que de possible, tout intérêt, tout investissement, ou toute association qui pourraient créer un conflit d'intérêts ou donner l'apparence d'un tel conflit. Ces activités peuvent inclure, par exemple, des relations personnelles, des intérêts financiers ou des emplois extérieurs. Les prêts ou garanties d'obligations de la part de Dover ou d'un tiers résultant du poste que vous occupez au sein de l'entreprise peuvent donner l'impression d'un conflit d'intérêts et sont strictement interdits. Voir le « Guide sur les conflits d'intérêts » à la page suivante pour plus d'informations.

Si vous avez connaissance d'un conflit d'intérêts réel ou apparent, vous devez immédiatement en informer le service des ressources humaines. Un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement une violation de notre Code, mais omettre de le divulguer en est toujours une. Veuillez trouver plus d'informations dans nos conseils en cas de conflits d'intérêts sur www.integritycounts.com.



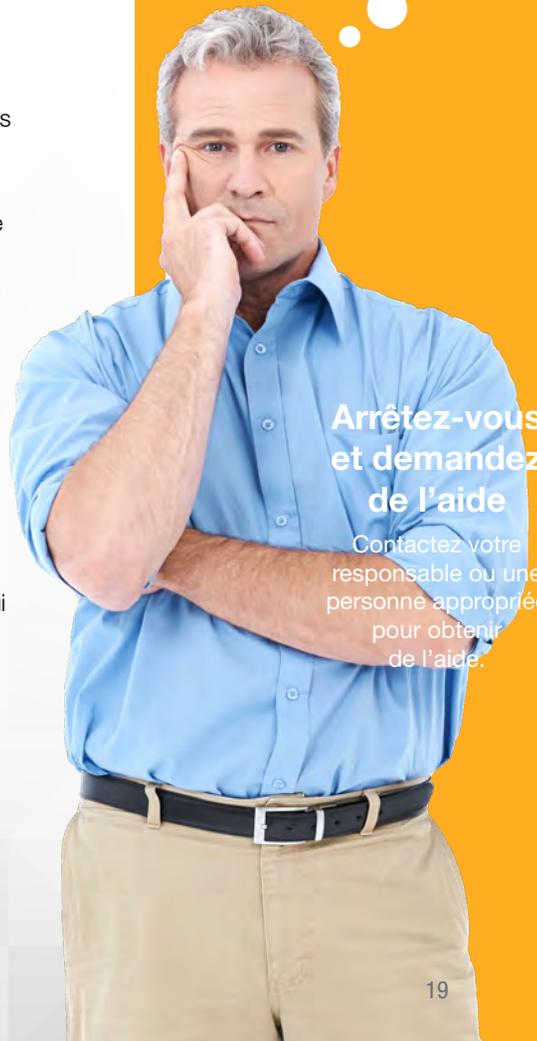
Notre Code exige une gestion éthique des conflits inévitables. Les conflits doivent être approuvés au préalable par le supérieur hiérarchique direct de l'employé (à condition que l'employé ne soit pas sujet à conflit), en collaboration avec le service des ressources humaines et le service juridique de Dover, selon le cas.

Voici des exemples de conflits :

- Superviser directement un membre de la famille
- Travailler au noir pour une entreprise qui vend des produits concurrents
- Être en couple avec quelqu'un de votre service
- Être chargé d'un client ou d'un fournisseur dans lequel un membre de la famille est le contact/ décideur principal
- Recevoir un cadeau d'un fournisseur lors d'une négociation

Exemples de conflits pouvant être autorisés (après la déclaration) :

- Travailler au même endroit qu'un membre de sa famille
- Soumettre le curriculum vitæ d'un membre de sa famille pour un poste
- Avoir un second emploi dans une entreprise qui n'est pas en concurrence avec nos entreprises



Arrêtez-vous et demandez de l'aide

Contactez votre responsable ou une personne appropriée pour obtenir de l'aide.

Posez-vous la question suivante...

Si vous pensez avoir un conflit d'intérêts – Guide pour prise de décision

Cela interfère-t-il avec mes responsabilités ou cela m'empêche-t-il d'exécuter mon travail de manière objective ou efficace ?

.....

Est-ce que j'utilise les ressources de Dover ou le poste que j'y occupe à des fins personnelles ?

.....

L'activité fait-elle concurrence aux intérêts de Dover ?

.....

Cette situation aurait-elle l'apparence d'un conflit d'intérêts pour quelqu'un qui n'en connaît pas les détails ?





Q : J'ai l'occasion de travailler dans une entreprise qui n'appartient pas à Dover pendant mes soirées et mes week-ends. Est-ce autorisé ? Et puis-je siéger à un conseil d'administration à but lucratif ou à but non lucratif ?

Opportunités dans l'entreprise

Lors de nos activités commerciales pour Dover, nous pouvons être amenés à trouver des opportunités intéressantes, que nous souhaitons poursuivre nous-mêmes. Nous ne devons pas saisir d'opportunités professionnelles individuelles si nous les avons découvertes via des biens ou des informations appartenant à Dover, ou via notre poste de travail chez Dover, sauf autorisation écrite par Dover. De la même façon, nous ne pouvons pas tirer bénéfice pour nous-mêmes de ces opportunités ni aider quelqu'un d'autre à en bénéficier. N'oubliez pas qu'il est de notre devoir envers Dover de faire progresser ses intérêts commerciaux légitimes, autant que faire se peut. Nous ne pouvons donc, de quelle que manière que ce soit, entrer en compétition avec Dover.





Contributions politiques et dons de bienfaisance

Nous vous encourageons à donner de votre temps et de votre argent pour soutenir les candidats politiques ou œuvres caritatives de votre choix. Cependant, nous ne devons pas utiliser les ressources de Dover ou le nom de Dover lorsque nous effectuons des contributions ou que nous nous impliquons dans de telles activités sans autorisation préalable. Si vous vous sentez obligé(e) ou contraint(e) de le faire, signalez l'incident. Votre choix de soutenir ou non toute cause politique ou caritative n'aura aucune incidence sur votre poste au sein de Dover, ni sur vos perspectives de promotion éventuelle.

Coopération aux audits et enquêtes

Nous devons coopérer avec tout auditeur interne ou externe, ainsi que tout enquêteur ou organisme de réglementation gouvernementaux ayant besoin d'informations dans le cadre d'un audit ou d'une enquête effectués au sein de Dover. Nous ne devons en aucun cas tenter d'influencer les auditeurs, les organismes de réglementation ou les enquêteurs chargés d'examiner les dossiers de Dover, ni ne devons encourager une autre personne à agir de la sorte. Si un enquêteur gouvernemental vous demande de prendre part aux enquêtes et aux entretiens, ou vous demande des documents ou des informations, avant de vous conformer à de telles requêtes, vous devez en avvertir votre responsable immédiatement ainsi que le service juridique de Dover, et respecter la politique de votre entreprise.





Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Offrir ou payer des pots-de-vin, d'autres paiements inappropriés, ou toute chose de valeur pour obtenir un marché ou un avantage indu est inacceptable peu importe le lieu où nous faisons affaire, même si le marché est perdu ou qu'il s'ensuit des difficultés (par exemple, des retards dans l'obtention de permis ou d'autorisations). Le fait d'offrir, payer, accepter ou solliciter des pots-de-vin et autres moyens de corruption peut enfreindre de nombreuses lois anti-corruption et exposent les individus et Dover à des poursuites civiles et pénales et des peines sévères. La plupart des pays disposent de lois interdisant la corruption et les pots-de-vin. Certaines de ces lois s'appliquent aux activités en dehors des frontières des pays. La corruption, l'extorsion ou le détournement de fonds sous quelque forme que ce soit, y compris impliquant un tiers, sont strictement interdits.

Il est de notre devoir de respecter les lois locales et les autres lois anti-corruption en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Pour en savoir plus, consultez notre [Politique anti-corruption mondiale](#), à retrouver sur www.integritycounts.com.



Cadeaux, divertissements et marques de courtoisie

L'offre ou la réception de cadeaux, les divertissements et les marques de courtoisie peuvent constituer une excellente façon de renforcer des relations commerciales positives. Cependant, il existe des règles strictes régissant ces pratiques pour garantir qu'elles ne soient reçues ou offertes sans intention de corruption ou d'avantages indus. Il est donc important de comprendre et de respecter notre Code, les politiques de Dover et la loi, lorsque nous offrons ou recevons des cadeaux, des repas, des divertissements et marques de courtoisie auprès des clients, des fournisseurs ou des partenaires commerciaux ou de leurs familles. Veuillez consulter la [Politique anti-corruption mondiale](#), à retrouver sur www.integritycounts.com, pour connaître les limites et les orientations importantes dans ce domaine.





Interaction avec les gouvernements

Il est également important de comprendre et de respecter notre Code, les politiques de Dover et la loi lorsque nous offrons des cadeaux, divertissements et marques de courtoisie à des agents gouvernementaux et des employés d'entités gouvernementales ou contrôlées par le gouvernement, et de ne pas oublier que Dover n'autorise pas les « paiements de facilitation » sauf dans des cas exceptionnels. Pour en savoir plus, consultez notre [Politique anti-corruption mondiale](#), à retrouver sur www.integritycounts.com.

Lorsque nous travaillons avec des clients potentiels ou actuels gouvernementaux, il est extrêmement important d'obéir à un certain nombre de lois, de règlements et de procédures qui s'appliquent aux contrats de mission gouvernementaux. Ces règles sont souvent bien plus strictes et complexes que celles qui régissent nos ventes aux clients commerciaux. Si votre travail comprend le marketing, la vente, l'embauche ou le travail sur des projets pour une agence gouvernementale, il est de votre responsabilité de connaître et de respecter toutes les règles spécifiques qui s'appliquent à ce genre de clients et à leurs projets. Pour plus d'informations, reportez-vous au recueil de jurisprudence « [Federal Supplement](#) » complétant ce Code, disponible sur www.integritycounts.com. Discutez-en avec votre responsable ou le service juridique de Dover si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ces règles et la façon dont elles s'appliquent à votre travail.

Sélection et recours à des tiers

Nous devons tous travailler ensemble pour sélectionner et travailler uniquement avec des tiers qui partagent notre engagement envers les valeurs et les principes de notre Code, notre [Guide relatif aux tiers](#) et notre [Code de conduite des fournisseurs](#), qui est disponible sur www.integritycounts.com. Notre programme complet de vérification de la conformité filtre les tiers qui fournissent des biens et des services à Dover.





Nos engagements

Nos engagements

Exactitude des dossiers commerciaux	25
Lutte contre le blanchiment d'argent	25
Délit d'initié.....	26
Traitement équitable.....	27
Collecte d'informations sur la concurrence.....	27
Environnement	27
Lois sur le droit de la concurrence et antitrust.....	28
Conformité commerciale	29

En raison de notre présence à l'échelle mondiale, il est très important de comprendre que les lois, les réglementations, les pratiques commerciales et les coutumes varient énormément d'un pays à l'autre. Dans une situation particulière, si notre Code, les politiques de Dover ou les lois d'un pays entrent en conflit, nous devons demander conseil à notre responsable ou à l'une des ressources mentionnées dans notre Code avant d'agir.



Exactitude des dossiers commerciaux

L'une des responsabilités de Dover est de maintenir des dossiers commerciaux de grande précision. Ceci permet à Dover de gérer ses activités avec efficacité et garantit l'intégrité, la précision, la justesse, la compréhension et la ponctualité de ses déclarations financières (ou autre) au public ou au gouvernement à travers le monde. Bien qu'il ne soit pas toujours évident que les informations que nous générons à notre niveau aient un impact sur les dossiers financiers de Dover, nous jouons tous un rôle dans le respect de cet objectif.

Les renseignements ou les données que nous saisissons dans les registres de Dover, notamment les dossiers concernant les personnels, les délais, les frais et la sécurité, doivent donc être entièrement sincères, exacts et exhaustifs. Nous devons appliquer notre système de contrôles internes et respecter toutes les exigences comptables en vigueur lorsque nous enregistrons ces données. Nous devons également toujours présenter les documents contractuels appropriés.

Notre engagement à suivre nos valeurs et notre Code impose que nous ne soyons impliqués que dans des transactions commerciales légitimes et autorisées.

Si vous constatez des irrégularités comptables ou d'audit, ou des fraudes commises par des personnes responsables des rapports comptables et financiers de Dover ou d'autres personnes, signalez vos préoccupations sans délai. Ayez toujours à l'esprit que vous êtes protégés de toute représailles lorsque vous effectuez un signalement en toute bonne foi.



Nous ne cautionnons pas ce qui suit :

- Faire de fausses représentations, à l'oral ou à l'écrit
- Cacher des fonds et/ou dénaturer les transactions
- Créer des fonds ou des comptes non divulgués ou non consignés
- Permettre sciemment que des activités illégales similaires se produisent



Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus selon lequel des individus ou des entités déplacent des fonds d'origine criminelle au sein du système financier afin de cacher toute trace de l'origine criminelle de ces fonds, ou, en d'autres termes, d'essayer de donner une apparence légitime à ces fonds. Nous nous engageons à respecter pleinement toutes les lois anti-blanchiment dans le monde.

Nous devons être sur nos gardes et contrôler toute irrégularité dans la façon dont sont réalisés les paiements. Vous devez immédiatement effectuer un signalement si vous trouvez face à des signes d'alerte de blanchiment d'argent.



Blanchiment d'argent : signes d'alerte

- Des paiements en devises différentes que celles spécifiées dans la facture
- Des tentatives de paiements en liquide ou équivalent
- Des paiements effectués par ou pour un tiers n'étant pas impliqué dans le contrat ou d'un compte différent de celui habituellement utilisé
- Des demandes ou tentatives de paiement d'une facture ou groupes de factures à travers des formes multiples de paiements
- Demandes de paiement excédentaire



Exemples d'informations internes

- Des estimations de bénéfices ou résultats financiers pour une période, qu'ils soient bons ou mauvais
- Une expansion ou une réduction considérable des activités
- Nouveaux services ou produits importants
- Une opération de financement importante, comme un prélèvement sur une facilité de crédit ou une offre de titres
- Des questions relatives aux dividendes en espèces, aux rachats d'actions et au fractionnement d'actions
- Des fusions, appels d'offres ou acquisitions d'autres entreprises, ou achats ou ventes importantes d'actifs
- Des changements majeurs dans la gestion ou un changement de personnel comptable
- Les développements liés à des litiges d'envergure ou enquêtes gouvernementales
- Un incident de cybersécurité important
- Un changement de contrôle

Délit d'initié

Il est probable que certains d'entre nous soient exposés à des informations internes concernant Dover, les clients ou les partenaires commerciaux via notre travail. Les « informations internes » correspondent à des informations importantes qui ne sont pas à la disposition du public. Les informations importantes sont constituées de toute information qu'un investisseur pourrait considérer comme importante lors de sa décision d'achat, de vente ou de conservation de titres d'une entreprise. Les informations sont considérées comme convenablement divulguées lorsqu'elles sont mises à la disposition générale du public, par exemple via un communiqué de presse, une diffusion publique sur Internet, ou une déclaration auprès de la SEC (U.S. Securities and Exchange Commission) et que les investisseurs disposent d'un délai raisonnable pour réagir à ces informations. Vous ne pouvez ni vendre ni acheter les titres de Dover, ou de toute autre entreprise avec qui nous avons des relations d'affaires, si vous détenez des informations internes. Vous ne pouvez pas non plus transmettre ces informations à d'autres personnes qui pourraient les utiliser pour la vente ou l'achat de titres.

N'oubliez pas que même les informations liées à des événements ou des actions n'étant pas avérés, comme la signature d'un contrat d'acquisition ou des estimations de résultats, peuvent être considérées comme des informations internes.

Si vous avez des questions sur ces règles, veuillez contacter le service juridique de Dover avant l'achat ou la vente de titres. Retrouvez également plus d'informations sur notre [Politique relative au négoce de titres et à leur confidentialité](#), à consulter sur le site www.integritycounts.com.





Traitement équitable

Notre succès réside dans une concurrence loyale. Nous faisons affaire d'une manière honnête avec nos clients et partenaires commerciaux, et suivons des pratiques de marketing et de publicité véridiques, sans manipulation, ni dissimulation, ni abus d'informations privilégiées, ni fausse déclaration de faits substantiels ni aucune autre pratique déloyale. Nous ne faisons pas de déclarations fausses ou trompeuses sur nos concurrents ou leurs produits ou services.

Collecte d'informations sur la concurrence

Notre objectif de concurrence éthique et efficace sur le marché passe par le recueil d'informations sur la concurrence. En général, la façon la plus appropriée de recueillir des renseignements sur d'autres entreprises est de le faire auprès de sources publiques, comme leurs sites Internet, les articles publiés, les bulletins de prix, les publicités, les brochures, les présentations publiques, les rapports annuels publics ou les ventes publiées. Nous utilisons également des informations obtenues lors de conversations avec des clients, dès lors qu'elles ne sont pas confidentielles, et nous pouvons obtenir et utiliser des informations provenant de conseillers et de consultants réputés, avec des garanties appropriées qu'elles ont été obtenues de manière adéquate.

Cependant, même l'apparence d'une collecte d'informations inappropriée pourrait être problématique pour Dover et la ou les personnes concernées. Vous ne devez donc jamais utiliser, ou demander à un tiers d'utiliser, des moyens illégaux ou contraires à l'éthique (fausse déclaration, tromperie, vol, espionnage ou corruption) pour obtenir des informations concernant la concurrence. Si vous recevez de telles informations et que vous pensez qu'elles ont été recueillies par de tels moyens, vous devez immédiatement consulter votre responsable ou le service juridique de Dover.

Parfois, les nouveaux employés de Dover sont en possession d'informations commerciales sur nos clients, nos fournisseurs ou nos concurrents, en raison de leur passé professionnel. Ces informations peuvent être :

- Des données techniques, conceptuelles ou de processus ;
- Des secrets commerciaux ou des informations confidentielles ;
- Des logiciels sous licence de l'ex-employeur ;
- Tout ce qui peut être marqué ou prévu comme confidentiel ou exclusif et qui n'est pas du domaine public.

Respectez toujours la confidentialité de ces informations et ne demandez jamais à un(e) nouvel(le) employé(e) de révéler des informations confidentielles ou exclusives concernant son ex-employeur car cela pourrait violer les accords de confidentialité conclus avec ce dernier. Si le (la) nouvel(le) employé(e) se propose de révéler de telles informations, vous devez refuser.

Des mesures proactives doivent être prises pour veiller à ce que les nouveaux employés comprennent cette politique, ne communiquent pas ces informations à Dover au moment de l'exercice de leurs fonctions, et soient mis à l'écart des discussions, de l'échange d'informations et de la prise de décision, le cas échéant.

Environnement

Nous nous engageons à créer de la valeur économique pour nos actionnaires et pour nos clients au moyen de pratiques durables qui protègent le bien-être de l'environnement à long terme, celui de nos employés, et celui des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Vous devez vous conformer aux lois, aux normes et aux réglementations environnementales en vigueur et minimiser tout impact négatif sur l'environnement. Vous devez vous efforcer de préserver l'énergie et les ressources naturelles ainsi que de réduire ou d'éliminer les déchets ainsi que l'utilisation de substances dangereuses.



Lois sur le droit de la concurrence et antitrust

Nous sommes soumis à différentes lois sur la concurrence et antitrust (également appelées lois anti-monopole, sur le commerce ou sur les ententes) dans les pays où nous exerçons nos activités. Ces lois sont conçues pour promouvoir la concurrence loyale sur le marché, au profit des consommateurs. Une concurrence vigoureuse peut profiter aux consommateurs en leur permettant d'acheter des marchandises et des services à des prix plus bas ou en mettant à leur disposition des marchandises et des services de meilleure qualité, en partie grâce à la concurrence en matière de recherche et de développement.

En général, les lois sur la concurrence interdisent les activités entre concurrents qui ont pour conséquence de limiter la concurrence. Elles interdisent par exemple les

accords entre concurrents qui affecteraient les tarifs, les coûts, les modalités de vente, les marchés sur lesquels ils sont en concurrence, ou les clients ou fournisseurs avec qui ils font affaire. De nombreux pays disposent de lois de ce genre et elles peuvent varier d'un pays à l'autre. Par exemple, dans certains pays, les lois sur la concurrence régulent les activités comme les accords de distribution, les rabais, les promotions ou les restrictions territoriales pour les revendeurs. Les lois de nombreux pays, notamment celles des États-Unis, peuvent s'appliquer même si vous concluez des affaires dans un autre pays. Il est de votre responsabilité de connaître et de respecter toutes les lois sur la concurrence qui s'appliquent aux activités que vous exercez au nom de Dover.

Dans le cadre de votre emploi, vous pouvez avoir l'obligation d'assister à des conférences d'associations professionnelles ou du secteur. Dans ce cas, vous devez faire preuve d'une précaution particulière et ne pas discuter de sujets anti-concurrentiels avec un concurrent.

Q : Mon responsable m'a demandé de recueillir des informations sur un concurrent. Puis-je engager une tierce personne pour utiliser des méthodes que je ne peux moi-même utiliser car elles sont illégales ?

Q : Lors d'une récente foire commerciale, j'ai rencontré un ami qui travaille pour un concurrent. Au cours de notre discussion, il m'a fourni des informations sur leur stratégie de tarification et les tendances futures. Est-ce acceptable ?

Si un concurrent tente d'aborder un sujet interdit, vous devez immédiatement mettre fin à la conversation. Vous devez ensuite parler à votre responsable ou appeler le service juridique de Dover, signaler la situation et demander conseil en la matière.

Q : Une collègue a reçu un appel d'un de nos concurrents. Le concurrent lui signifie que si elle ne cesse pas de faire des appels commerciaux sur son marché, il ferait des remarques négatives publiques concernant notre entreprise et qui pourraient menacer nos activités. Ma collègue ne souhaite pas entacher la réputation de notre entreprise auprès du public. Que doit-elle faire ?



Conformité commerciale

Nous avons la responsabilité d'exercer une diligence appropriée quant aux tiers avec lesquels nous faisons des affaires et de nous conformer à toutes les lois internationales régissant le commerce, ainsi qu'aux lois et règlements locaux en matière d'importation et d'exportation. En règle générale, elles régissent les exportations, les importations ou les transferts de certains produits et de certaines technologies de Dover.

Dover est une entreprise américaine et, dans certains cas, des entreprises d'exploitation situées en dehors des États-Unis doivent se conformer aux lois américaines ainsi qu'aux lois locales. De plus, si votre travail comprend la conception, la vente, le transport ou l'usage de produits ou de technologies, il est de votre responsabilité de connaître et de respecter les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les politiques, les directives et les procédures d'une entreprise d'exploitation. Si vous avez des questions sur les exportations, les ré-exportations ou les importations, veuillez contacter immédiatement votre coordinateur de la conformité commerciale ou le service juridique de Dover.

De plus, les pays où nous exerçons nos activités appliquent des embargos et des sanctions pour favoriser leurs objectifs de politique étrangère et de sécurité nationale. Ces embargos et sanctions interdisent ou limitent sévèrement nos relations directes ou indirectes avec certains pays, individus ou entreprises contrôlés par le gouvernement. Vous avez la responsabilité de soumettre à un examen juridique toute transaction impliquant un pays soumis à des embargos ou à des sanctions désignés ou approuvés par le gouvernement américain, afin de déterminer si la législation américaine ou une autre législation, ou les politiques de Dover, interdisent ou limitent la transaction proposée.

Dover respecte les lois américaines qui interdisent la coopération avec des boycotts économiques. Nous pouvons être tenus de signaler au gouvernement américain la réception de toute demande de soutien à ces boycotts ou de renseignements pour vérifier la conformité à de tels boycotts. Si vous pensez donc avoir reçu une demande de boycott ou avez des questions concernant les activités de boycott, il est important que vous en avertissiez immédiatement votre responsable, votre contact local de la conformité ou le service juridique de Dover.



Q : Un distributeur actuel souhaite acheter un produit qu'il revendra ensuite à un client final situé dans un autre pays. Cela semble être une excellente occasion d'affaires pour nous. Y a-t-il quelque chose que je devrais savoir ?





Nos valeurs

Notre Voix

Notre personnel et
notre lieu de travail

Nos meilleurs intérêts

Notre entreprise
sur la bonne voie

Nos engagements



3005 Highland Parkway,
Downers Grove, IL 60515

(630) 541-1540
www.dovercorporation.com



Révisé en novembre 2022